

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	J E E P	C J - 8 (moteur 3)	CH 0442 59

Constructeur AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan (USA)
 Identification sur la plaquette du constructeur -
 devant le N° du châssis "1J3EN68E..T"
 Plaquette constructeur dans le compartiment du moteur, à gauche sur l'auvent
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant (frappé par l'importateur)
 Identification du moteur " 3 " à gauche, à l'avant en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur principal J.R. KELLER AG, 8048 Zürich
 Véhicule homologue -

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique, avec assistance hydraulique
 Transmission méc. avec boîte complémentaire route/terrain
 Nombre de vitesses 8 Entraînement toutes roues *
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.int.
avec assistance par dépression,
soupape proportionnelle, sur les roues arrière
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne,
sur les roues arrière
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, pédale
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits par différence de pression, lampe-témoin combinées

Moteur
 Marque GM-PONTIAC Type 4-151 2bbl(3)
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant B Position avant
 Refroidissement eau Nombre cylindres 4
 Alésage 101,6 Course 76,2
 Cylindrée 2470 CV-impôt 12,58
 Puissance en kW 64 DIN à t/min 4200
 Bruit à l'arrêt 71 à t/min 3150
 Silencieux 1 pot 430x240x140 mm
 Mesure des gaz ECE-15,03; CO 1,0% à 920 t/min
 Déparasitage OC2, annexe 8, chiffres 3+4 = D

Carrosserie ouverte avec capote
 Nombre de portes 2 Compteur de vitesse km/h
 Ceintures sécurité SAE-J-4c
 Cale - Rétroviseurs 2/de chaque côté
 Antivol verrouillage de la direction
 Nombre de places t 8 av 2 centre ar 6
 Dimensions Intérieur extérieur
 Longueur 4500 Empattements 2630
 Largeur 1560 Essieu double av ar
 Hauteur 1820 Voies av ar 1310 ar 1285
 Porte à faux av 600 Voies av ar
 ar 1270 ar
 Distance volant - vers l'avant du véhicule g 12400 d 12400 Braquage 3

Poids avant arrière total
 Poids à vide 690 750 1440
 Charge utile 30 530 560
 Poids total 720 1280 2000
 Poids garantis 2200
 Pneus H 78 B 15 H 78 B 15 +)
 Ply / bar 4 / 2,25 4 / 2,25 Load Range 3
 Charge 1600 1600
 pour V max 150 150
 Jantes 6 JJ x 15 ++)
 Gat poids remorquable avec/sans frein mécanique automatique
 Garantie poids de l'ensemble 3500/680 kg
 Poids remorquable testé 5700/ kg
 Charge garantie sur le toit
 Vitesse maximale selon le constructeur 100 km/h
 testée km/h à t/min au moteur pnse de force

Equipelement	§) HCR (E) ou SEALED BEAM DOT	
Feux de route	HCR (E) ou SEALED BEAM DOT	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	SAE AIRST 74	
Feux rouges	SAE AIRST 74	
Feux stop		
Clignoteurs	av 1 (E)	ar voir feux rouges
Catadioptrés	av AV + AR	ar SAE A.. DOT
Feux de gabarit	av oui	ar oui
Feux arrière de brouillard		
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/à gauche combiné	
Essuie-glace	2/balais avec 100% lave-glace	
Avertisseurs	SPARTON LO	
	ou d'autres modèles homologues.	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	J E E P	C J - 8	
Homologation N°	CH 0442 59		
Carrosserie	ouverte avec capote		
Places	total 8	avant	2
Poids à vide	1440	Carburant	3
Charge utile	-	CV-impôt	12,58
Poids total	2200	Cylindrée	2470

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- +) Variante de pneus : P 235/75 R 15, Load Range B 1760 (2,4) Vmax 160 km/h.
- ++) Variante de jantes : 8 JJ x 15" voies AV 1375 mm AR 1350 mm (ailes complémentaires obligatoires à l'AV + AR; largeur du véhicule = 1670 mm).

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont débranchés (rayons de visibilité); des feux homologués E sont montés dans le pare-chocs;
- les clignoteurs AV/latéraux sont débranchés (fonctionnent alternativement);
- les catadioptrés d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires SAE A.. DOT;
- des bavettes sont obligatoires à l'avant et à l'arrière;
- montage d'un appui à l'extrémité des banquettes longitudinales (art. 24/1, CCE);
- l'espace entre les feux de croisement est admis selon la lettre du DFJP du 09.01.70.

Modèle RENEGADE : désignation complémentaire = variante de l'aménagement.